



Commune MANDEREN-RITZING

SEANCE DU 13 JANVIER 2022

L'an deux mille vingt-deux le treize du mois de janvier à 18h15, les membres des Conseils Municipaux de la commune de Manderren-Ritzing se sont réunis à l'espace Colombiers de Manderren sous la présidence de Régis DORBACH, Maire

**Etaient présents :**

Sylvain BETTEMBOURG, Jean-Michel CLICQUE, Régis DORBACH, Laurent FRESSONNET, Pierrick GUIOT, Patrick HEIN, Jacqueline KICHENBRAND, Séverine KIFFER HEINE, Christine LEDIG, Stéphane LEUCK, Norbert MEILGEN, Elisabeth MONSEL-REDLINGER, Adrienne PFEIFFER, Cédric PFEIFFER, Olivier TRITZ.

**Absents :** Christophe BECKER, Carole CHASSARD, Gilles PICAUDE, Jérôme LENNINGER

**Procurations :** Christophe BECKER à Olivier TRITZ, Carole CHASSARD à Patrick HEIN, Jérôme LENNINGER à Sylvain BETTEMBOURG

**01-2022 : Vente de bois**

Mr Schaal, garde forestier, présente à l'assemblée délibérant les différents travaux prévus dans la forêt ainsi que des informations.

Mr Schaal quitte le conseil

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

**ACCEPTE** l'offre de Mr Beugnette pour la coupe et le débardage de bois morts sur pied des parcelles 21 à 23 pour un volume de 1571m<sup>3</sup> pour un montant de 21 150€

**ACCEPTE** de vendre à l'entreprise Mick les houppiers en boie-energie pour un montant de 6€ la tonne

**02-2022 : RAPPORT ANNUEL 2020 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE - SYNDICAT DU MEINSBERG**

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par ses articles D.2224-1 à D.2224-5, de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'Alimentation en Eau Potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service. Après présentation de ce rapport, le conseil municipal, à l'unanimité :

**ADOPTE** le rapport 2020 sur le prix et la qualité du service public d'Alimentation en Eau Potable, du syndicat des eau du Meinsberg sans aucune observation.



Commune MANDEREN-RITZING

SEANCE DU 13 JANVIER 2022

### **03-2022 : RAPPORT ANNUEL 2020 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE - SYNDICAT LAUNSTROFF RITZING**

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par ses articles D.2224-1 à D.2224-5, de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'Alimentation en Eau Potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service. Après présentation de ce rapport, le conseil municipal, à l'unanimité :

**ADOpte** le rapport 2020 sur le prix et la qualité du service public d'Alimentation en Eau Potable, du syndicat des eau du Launstroff Ritzing sans aucune observation.

### **04-2022 : Création d'un poste dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences**

Le dispositif du parcours emploi compétences a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

La mise en œuvre du parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Ce dispositif, qui concerne, notamment, les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat.

Les personnes sont recrutées dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé. Ce contrat bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi dans la limite de la valeur du SMIC.

La durée hebdomadaire afférente à l'emploi est de 20 heures par semaine, la durée du contrat est de 6 mois et la rémunération doit être au minimum égale au SMIC.

L'adjoint au Maire propose de créer un emploi dans le cadre du parcours emploi compétences

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (Mr Dorbach de prend pas part au vote)

**DECIDE** de créer un poste dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :



Commune MANDEREN-RITZING

SEANCE DU 13 JANVIER 2022

- Contenu du poste : ouvrier communal
- Durée du contrat : entre 6 et 12 mois à définir suivant besoin et défini au contrat
- Durée hebdomadaire de travail : entre 20h et 35h à définir suivant besoin et quotité exact défini au contrat
- Rémunération : SMIC

**AUTORISE** Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à intervenir à la signature de la convention avec Pôle emploi et du contrat de travail à durée déterminée avec la personne qui sera recrutée.

#### **05-2022 : SUBVENTIONS 4L TROPHY**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'un dossier de subvention de la part de Mrs Samuel SCHUTZ de RITZING et Guillaume TINNES pour participer à la 25eme édition du 4L Trophy a été réceptionné à la mairie.

Le Conseil Municipal ayant pris connaissance du dossier, à l'unanimité

**DECIDE** d'accorder une subvention d'un montant de 300€ à Mrs Samuel SCHUTZ de RITZING et Guillaume TINNES pour participer à la 25eme édition du 4L Trophy .

#### **06-2022 : SUBVENTIONS TRAVAUX RENOVATION EGLISE**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'un diagnostic sanitaire de la charpente, de la couverture et du plafond de l'église a été réalisé mi 2021. Il en résulte une recommandation des travaux suivants : une restauration de la nef, une réfection à neuf du chœur ainsi qu'un renfort des suspentes du plafond.

Le Conseil Municipal ayant pris connaissance des différentes estimations, décide à l'unanimité

- **de réaliser** les travaux les travaux de rénovation de l'église et de les inscrire au budget de 2022
- **ACCEPTTE** le plan de financement suivant :



Commune MANDEREN-RITZING

SEANCE DU 13 JANVIER 2022

Dépenses	Montant HT	Ressources	Montant HT	Part en %
		<b>Aides publiques</b>		
Travaux	450 000.00 €	Ambition Moselle	150 000.00 €	30
Maitrise œuvre	50 000.00 €	DETR/DSIL	170 000.00 €	34
		Région Grand Est	50 000.00 €	10
		Conseil de Fabrique	30 000.00 €	6
		<b>Auto-financement</b>		
		Fonds propres	100 000.00 €	20
<b>Totaux</b>	<b>500 000.00 €</b>		<b>500 000.00 €</b>	<b>100</b>

- demande le bénéfice d'une subvention Ambition Moselle pour un montant de 150 000€
- demande le bénéfice d'une subvention DETR/DSIL pour un montant de 170 000€
- demande le bénéfice d'une subvention à la Région pour un montant de 50 000€
- demande la participation du conseil de Fabrique pour un montant de 30 000€
- autorise M. le Maire à signer tous les document relatif au dossier

#### 07-2022 : ACQUISITION d'une parcelle

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante, le projet d'acquisition du bien ci-après.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents,

**d'acquérir** des Consorts BETTEMBOURG, la parcelle cadastrée section 02 n° 115 – Retzwiese – 00, 60 a. de sol moyennant l'euro symbolique, dont les frais afférents à l'acte authentique seront à la charge de la Commune.

**charge** Monsieur le Maire de donner suite à la présente délibération et lui donne pouvoir afin de signer l'acte authentique de vente qui sera dressé par l'Office Notarial de Maître Carole PIROUX FARAVALI, à 57480 Sierck les Bains et tous documents relatifs à cette acquisition.